

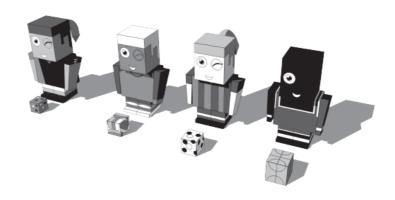




CHAMPIONNAT NATIONAL TRISPORT MINIMES

NATIONAL 2019

du 04 au 07 Juin



Trisport Minime - Ugsel Essarts en Bocage











RENSEIGNEMENTS GENERAUX		
ACCUEIL	L'accueil aura lieu le 4 juin 2019 Entre 15h30 et 17h30 au collège St Pierre 16, rue Armand de Rougé 85140 ESSARTS EN BOCAGE	
ORGANISATION- CONTACT	COLLEGE SAINT PIERRE 16 rue Armand de Rougé, 85140 ESSARTS EN BOCAGE Tél: 02.51.62.81.23 – Fax: 02.51.62.92.84 Mail: migne.marina@collegestpierre85.com Responsable Marina MIGNE	
COMPETITION	Essarts en Bocage : - Complexe sportif, Route de Chauché - Collège St Pierre, 16 Rue Armand de Rougé Saint Florence : - Salle Omnisports, Rue de la Fosse Jaune	
ENGAGEMENT	Les équipes qualifiées dans leur super territoire ou à l'issue des matchs inter-super territoire doivent valider leur participation en inscrivant leur équipe sur U sport. Cette inscription doit être réalisée au plus tard 6 jours après la date limite de déroulement de la phase super-territoire.	
RESTAURATION	Les repas seront pris à la salle des fêtes des Essarts en Bocage. Elle se situe place du marché.	
NAVETTES	Possibilité de navettes pour les équipes venant en train. Elles sont à réserver lors de l'inscription. Coût du forfait navette pour les 3 jours : 400 € par équipe. Coût du forfait navette le vendredi matin : 100 € par équipe.	
HEBERGEMENT	Toutes les équipes, les jeunes arbitres ainsi que les responsables seront logés dans deux hôtels à Mouilleron-Le-Captif. (Ibis Budget ou 1ère classe)	
FORFAIT RESTAURATION + HERBERGEMENT	Forfait pension complète obligatoire pour tous. Il est de 125€ par personne et comprend la restauration, l'hébergement pour toute la durée du championnat. Règlement par chèque à l'ordre de « l'association culturelle Saint Pierre ».	
DROIT D'ENGAGEMENT	11,50 euros par participant.	
CAUTION	Conformément à l'article 41.1 (titre IV) des règlements généraux, une caution de 305€ doit être versée soit directement à l'UGSEL Nationale soit à votre territoire. Ce chèque vous sera restitué avant la fin de l'année scolaire selon les conditions de l'article 14.3.	

	Le questionnaire et le règlement doivent être envoyés impérativement pour le 15 mai	
	2019, à l'adresse suivante :	
QUESTIONNAIRE +	Collège Saint Pierre	
REGLEMENT	A l'attention de MIGNE Marina	
	16 rue A. de Rougé	
	85140 Essarts en Bocage	
PRIMES	La prime kilométrique versée en 2019 pour la participation aux championnats nationaux est calculée sur la base de 0,02€ par kilomètre et par jeune déplacé depuis l'établissement	
KILOMETRIQUES	jusqu'au lieu du championnat (trajet aller et retour : référence dico route).	
	Jusqu'au lieu du championnat (trajet alier et retour : reference dico route).	
ANIMATIONS	Durant les journées un jeu de piste aura lieu aux Sables d'Olonne, ainsi qu'une soirée	
ANIMATIONS	conviviale.	
RECOMPENSES	La remise des prix aura lieu le vendredi 7 juin à partir de 12h30 dans la salle de sport des	
	Essarts en Bocage.	
CADEAU-SOUVENIR	Un tee-shirt sera offert à chaque participant.	
ACCES ET		
STATIONNEMENT	Chaque salle possède un parking afin de stationner.	
	Se référer aux règlements sportifs de l'UGSEL 2017-2018 parus sur le site :	
REGLEMENT	www.ugsel.org	
	Tous les enseignants sont invités à consulter les règlements communs aux sports	
	collectifs et les règlements spécifiques à leur activité	
REPRESENTANT	CATTAERT Didier	
BUREAU NATIONAL	CATTAERT Didler	
REPRESENTANT CTN	SIZAIRE Christophe	
ET RESPONSABLE	·	
JEUNE OFFICIEL		
CHARTE ETHIQUE ET	Toute participation à un championnat national implique l'acceptation de la Charte	
SPORTIVE	Ethique et Sportive (cf. page suivante).	
LICENCES	Présentation obligatoire au délégué sportif lors de l'accueil du championnat.	
ARBITRAGE		

ARBITRAGE

Conformément à l'article 7 des règlements des sports collectifs

L'arbitrage sera assuré par les jeunes arbitres qui font partie des équipes ou/et issues du stage national <u>Elite et Promo</u>

Toutes les équipes doivent venir avec un jeune officiel capable d'arbitrer le niveau concerné.

Une caution de 300€ par équipe devra être déposée auprès du délégué sportif de la compétition, en cas d'absence de caution, les résultats sportifs de l'équipe ne sont pas pris en compte.

Cette caution est restituée, en fin de compétition, si le jeune officiel a répondu aux exigences réglementaires

TENUE SPORTIVE et PUBLICITE	La tenue doit être en conformité avec l'article 10 des règlements généraux - en particulier numérotation des maillots, nom de l'établissement sur les maillots et publicité qui ne doit pas dépasser la taille d'un format A5 (21x10
VOL	L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
REGLEMENT DISCIPLINAIRE	Les procédures font référence à l'article 29 des règlements généraux. Pour être recevables, les réserves et réclamations doivent être écrites sur la feuille de match par l'arbitre sous la dictée du capitaine ou du responsable de l'équipe réclamante et en présence du capitaine ou du responsable de l'équipe adverse. Elles ne peuvent porter que sur une faute technique d'arbitrage, c'est-à-dire une mauvaise interprétation par l'arbitre, le marqueur ou le chronométreur des lois du jeu. Elles seraient déposées en pure perte, si elles portaient sur une question de fait dont l'arbitre est seul juge et pour laquelle sa décision est sans appel. Pour être recevable, une réclamation doit être - effectuée verbalement auprès de l'arbitre, par le capitaine ou le responsable de l'équipe réclamant dès le premier arrêt de jeu suivant la décision contestée; - confirmée après la rencontre sur la feuille de match selon les modalités prévues ci-dessus
JURY D'APPEL	Il sera constitué comme indiqué à l'article 16 du titre IV des règlements généraux. En championnat de sport collectif, le (la) Président(e) du Comité d'organisation ou son (sa) Représentant(e), un (une) représentant(e) des arbitres.
DROIT A L'IMAGE	Lors de la compétition des photos seront prises. Si l'un des participants ne souhaite pas apparaître sur ces photos, merci d'en informer l'organisation par courrier.
ANTI DOPAGE	Les licenciés UGSEL peuvent faire l'objet d'un contrôle anti dopage suivant les modalités arrêtés par le ministère des sports, il est rappelé à tout participant à un championnat national suivant ou ayant suivi un traitement médicamenteux doit pouvoir produire l'ordonnance prescrivant ces médicaments

PROGRAMME GENERAL

Mardi 4 juin 2019

15h30 / 17h30 Accueil des équipes au collège Saint Pierre

18h00 / 19h00 Cérémonie d'ouverture et tirage au sort

19h00 / 20h00 Repas dans la salle des fêtes aux Essarts

20h00 Départ vers les lieux d'hébergement

Mercredi 5 juin 2019

08h00 / 12h00 Matchs Poule 1 et Poule 2 Garçons

Activités pour les filles (Découverte des Sables d'Olonne)

12h00 / 13h30 Repas dans la salle des fêtes

14h00 / 18h00 Matchs Poule 1 et Poule 2 Filles

Activités pour les garçons (Découverte des Sables d'Olonne)

19h00 / 20h00 Repas dans la salle des fêtes

Jeudi 6 juin 2019

08h00 / 12h00 Matchs Poule 1 et Poule 2 Filles

Temps libre pour les Garçons

12h00 / 13h30 Repas dans la salle des fêtes

14h00 / 18h00 Matchs Poule 1 et Poule 2 Garçons

Temps libre pour les Filles

19h00 / 20h00 Repas dans la salle des fêtes

20h00 / 21h30 Temps de convivialité au collège (soirée disco)

Vendredi 7 juin 2019

08h00 / 10h30 Début des matchs

10h30 / 12h30 Début des matchs (finales)

12h30 / 13h15 Cérémonie de clôture

13h15 Fin du championnat (pique-nique)